

APPEL À PROJETS

L'Université Numérique des Humanités (Sciences humaines, Sciences sociales, Lettres, Langues et Arts) publie un appel à projets consacré prioritairement à **l'amélioration de ressources éducatives libres déjà existantes et financées par l'UOH, ainsi qu'à leurs usages**. Fédérée au niveau de L'Université Numérique avec les autres UNT, l'UOH publie cet appel en même temps que l'UNT des Sciences Fondamentales, Unisciel.

Cet appel à projets se déroulera **en deux temps** :

- Dépôt des pré-projets via des dossiers de candidature allégés pour le **24 mai 2019**.
- Constitution de dossiers complets par les candidats présélectionnés pour le **18 octobre 2019**.

- **Volet 1 : Exploitations et usages**

Les financements accordés par l'UOH pour ce type de projets devront essentiellement permettre aux établissements de rétribuer des équipes enseignantes. Le financement disponible pour ce volet est de 50 000€.

- **Expérimenter l'usage de ressources éducatives libres de l'UOH pour enseigner et faire un retour d'expérience**

Vous souhaitez faire évoluer votre pédagogie en utilisant une ou plusieurs ressources éducatives libres de l'UOH (consultables sur www.uoh.fr) ? Que vous soyez ou non producteur des ressources originales, vous pouvez obtenir des financements.

Il vous sera demandé de partager votre expérience dans le cadre de dispositifs mis en place par l'UOH (communauté de partage d'expériences, espace d'échanges, webinaires, etc.).

- **Editorialiser des ressources autour d'une thématique**

Vous êtes un collectif d'utilisateurs (équipe pédagogique, groupe d'étudiants encadré par un enseignant) et souhaitez scénariser/éditorialiser de ressources existantes autour d'une thématique définie ?

L'UOH peut soutenir financièrement votre projet sur des thématiques en adéquation avec son fonds. Toutes les ressources utilisées devront être des ressources éducatives libres¹ de niveau universitaire (Canal U, autres portails éducatifs, ressources d'établissement etc.) et il sera nécessaire qu'au moins 50% des ressources mobilisées fassent partie du fonds de l'UOH.

Il vous sera demandé de partager votre travail sur le portail de l'UOH.

- **Editorialiser des ressources autour d'une formation ou d'un département**

- **Mettre en place des pédagogthèques dans les établissements**

Vous êtes un service ou une composante (équipe pédagogique, groupes d'ingénieurs en technologie de la formation, documentalistes...) et vous souhaitez mettre en correspondance des ressources issues du catalogue de l'UOH avec des enseignements de votre établissement pour les enrichir.

Voir par exemple la pédagogthèque de l'UTC : https://ics.utc.fr/pedagotheque/co/Connaissances_scientifiques_ens.html

L'UOH pourra subventionner une partie de votre travail et un dialogue pourra s'établir avec la documentaliste de l'UOH pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce projet.

Il est attendu que vous produisiez une pédagogthèque dans la même idée que celle donnée en exemple, mais dans la forme et sur l'outil qui vous conviendra.

- **Scénariser des ressources UOH entre elles, pour la communauté**

Vous êtes une équipe d'enseignants motivée par le fait d'associer de manière pertinente des ressources diffusées par l'UOH pour les rendre cohérentes entre elles et les proposer à vos étudiants ?

Faites bénéficier la communauté de votre travail (diffusion de ces ensembles de ressources en accès libre sur le portail de l'UOH) et obtenez des financements.

La priorité sera donnée aux disciplines pour lesquelles le fonds de l'UOH est déjà relativement important (psychologie, philosophie, sciences du langage, lettres), ainsi qu'aux projets associant des ressources de plusieurs UNT (géographie par exemple).

- **Volet 2 : Mise à jour et amélioration**

Le financement disponible pour ce volet est de 20 000€.

- **Moderniser et améliorer les aspects techniques**

Une ressource ancienne et utilisée a besoin d'être remise au goût du jour ? Vous avez par exemple besoin de rafraîchir l'architecture, d'optimiser la navigation, de passer en HTML 5 ? Vous pouvez obtenir des financements pour cela.

- **Découper pour faciliter la réutilisation et le partage des sources**

Vous êtes enseignant, producteur ou non de ressources UOH, et souhaitez faciliter la réutilisation de contenus numériques pour vos collègues ?

L'UOH soutient les projets permettant découper ou redécouper plus finement des ressources, s'ils garantissent une réutilisation effective par au moins deux autres enseignants.

L'UOH peut vous mettre en relation avec des auteurs ou des établissements et se chargera d'obtenir les autorisations juridiques nécessaires à votre travail le cas échéant.

- **Rendre une ressource accessible aux personnes en situation de handicap**

Les projets attendus ici devront permettre de conformer des ressources existantes à la norme RGAA. L'UOH soutient les projets de ce type s'ils font état d'un besoin, d'un usage important et d'une viabilité à long terme.

En annexe, veuillez trouver les principes à respecter pour rendre une ressource accessible selon la norme RGAA.

- **Traduire**

Les ressources de l'UOH intéressent de plus en plus de partenaires étrangers et sont consultées par 30% de visiteurs étrangers (à voir ce chiffre / à la francophonie).

Vous avez un projet concret avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger dans lequel la traduction d'une ou de plusieurs ressources de l'UOH est nécessaire ? Cet appel à projets peut vous apporter des financements pour cela

- **Volet 3 : Production de ressources éducatives libres**

Les financements consacrés à ce volet non prioritaire seront compris entre 10 000€ et 12 000€.

Les projets de production nouvelle peuvent concerner des ressources de remédiation ou des ressources qui seront utilisées dans un dispositif de formation initiale ou continue.

Les productions proposées doivent représenter des modules ou des parties de modules prêts à l'emploi pour l'enseignement en ligne, mais être pensées comme assemblages scénarisés de grains pédagogiques indépendants pour favoriser leur réutilisation (Cf. Guide auteur <http://www.uoh.fr/front/sujet?id=3559e7f8-6b6a-42df-a097-aa1a00774d5a>). Un grain est de l'ordre de 2 à 15 minutes de consultation ou d'activité.

Les projets doivent garantir des usages en formation dans au moins 3 établissements.

Procédure de Soumission

Tous les établissements d'enseignement supérieur sont concernés par cet appel (l'adhésion à l'UOH est demandée pour les établissements porteurs de projets).

Un établissement peut être porteur ou partenaire de différents projets.

La réponse doit impérativement indiquer très explicitement la ou les formations concernées ou bénéficiaires.

Éléments de constitution des réponses :

- Remplir et retourner un dossier de dépôt de pré-projet (également disponible sur le portail de l'UOH : www.uoh.fr) par courrier électronique à kazarian@unistra.fr et par voie postale au bureau de l'Université Ouverte des Humanités (22 rue Descartes – BP 80010 – 67084 Strasbourg cedex), **AVANT le 24 mai 2019**.
- Le formulaire complété doit être signé par l'établissement porteur du projet (Président ou Directeur de composante ou de service).
- L'établissement porteur du projet s'engage à assumer la gestion des droits d'auteur.
- Le soutien financier de l'UOH est au maximum de 50% des moyens nécessaires sur la base de budgets consolidés faisant apparaître les apports en numéraire, en industrie et en nature du ou des établissements participant au projet. (Attention ! Le prélèvement de frais de gestion par le ou les établissement(s) n'est pas autorisé dans ce cadre.)

Procédure d'instruction et de gestion

- La sélection des projets est réalisée par le Conseil Scientifique de l'UOH (2 rapporteurs par projet – membres du CS : <http://www.uoh.fr/front/sujet?id=c5198870-1069-444b-b8d1-fa41200cb359>). Aux expertises scientifiques et pédagogiques des deux rapporteurs est associé l'avis d'un expert technique.
Pour discussion entre les différents acteurs, une réunion de délibération est organisée environ un mois après la date d'échéance de chaque appel à projets.
- En sus du cadrage spécifique à cet appel, voici les critères d'évaluation des projets :

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Adéquation du projet avec les attentes de l'appel à projets (volets)

Qualité rédactionnelle, précision et clarté de la rédaction

Pertinence / intérêt du public cible

Potentiel d'usages (thématiques, cibles, etc.)

Positionnement par rapport aux ressources existantes dans l'UNT

Pertinence / cohérence du budget prévisionnel

CRITÈRES SCIENTIFIQUES

Originalité et richesse du contenu

Adéquation entre le contenu scientifique et l'approche pédagogique

CRITÈRES PÉDAGOGIQUES

Clarté / pertinence des objectifs pédagogiques

Approche pédagogique (clarté, pertinence, originalité, cohérence avec les objectifs pédagogiques)

Facilité de réutilisation

Potentiel d'essaimage

Valeur ajoutée de la scénarisation / de l'éditorialisation des ressources existantes

CRITÈRES TECHNIQUES (volet 2)

Formats (pertinence, pérennité, interopérabilité, compatibilité...)

Accessibilité (respect du RGAA, sous-titrage ou transcription des vidéos...)

Facilité de réutilisation (appropriation, usage autres contextes techniques...)

Calendrier prévisionnel (pertinence, cohérence avec le développement prévu)

Équipe technique (identification, compétence, cohérence avec le projet)

Outil(s) de suivi statistique (qualité, efficacité, pertinence)

- Suite à l'évaluation des pré-projets, un certain nombre de candidats seront invités à déposer leur projet pour le 18 octobre 2019.
- Puis, après d'éventuelles navettes et en cas d'acceptation du projet, un calendrier de réalisation détaillé signé par les auteurs et le service de production devra être fourni. L'UOH établira alors une convention de partenariat définissant la collaboration (critères financiers, juridiques...) avec l'établissement concerné.
- Tout projet retenu fera l'objet d'une notification à l'établissement qui en est le porteur, soit dès la réunion de délibération, soit après navette. Le soutien financier accordé à l'établissement lauréat est clairement indiqué au responsable scientifique du projet et au chef d'établissement concerné.
- Les crédits seront versés en deux temps :
 - une moitié à la signature de la convention,
 - l'autre moitié à la livraison, après la remise d'un bilan budgétaire, d'une copie des sources et l'acceptation de la ressource par le Conseil scientifique de l'UOH.